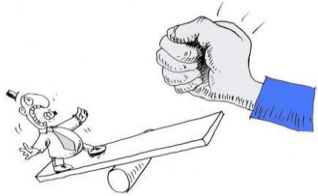



L'UNSA prend ses responsabilités et SIGNE l'accord !



Une fois de plus, **en osant prendre position**, l'UNSA permet aux salariés Easydis de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'avancées sociales qui, au final, amélioreront un peu le quotidien de toutes et tous !

L'accord 2018 est certes loin d'être parfait (*augmentation de salaire à 1,2% couvrant à peine l'inflation... refus d'intégrer certaines mesures à l'Accord d'Entreprise...etc...*) mais au bout du bout, en signant, la grande majorité des salariés va quand même se retrouver dans l'une ou l'autre des mesures obtenues par l'UNSA ... Et c'est cela le principal !

- **3 jours** d'absences autorisées payées « **pour maladie** » (*sans forcément d'hospitalisation*) d'un enfant sur présentation d'un justificatif médical
- Octroi **d'1 jour** de congé supplémentaire pour déménagement pour certains évènements familiaux ...
- Revalorisation du **bon d'achat lessive** à **40 €** (*36 euros en 2017...*)
- Maintien du « **rendu carence** »
- Revalorisation des **minimas** des grilles Employés / AM / Cadre



**Demandé et
obtenu par
l'UNSA !**

Tout refuser en bloc n'a jamais été une solution